



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE PRADONS

DÉLIBÉRATION DU 10 NOVEMBRE 2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADONS

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023
- Délibération n° 2023-023 Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) pour l'aménagement de sécurité au droit du carrefour RD579/308 en agglomération
- Délibération n° 2023-024 Réitération par acte notarié de la convention de servitudes sur la parcelle section C n°1215
- Délibération n° 2023-025 Recours au service de remplacement des personnels administratifs mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche
- Délibération n° 2023-026 Désignation des délégués titulaires et suppléants du SEBA

Date d'affichage : 14/11/2023
Le maire,
Yves RIEU



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2023

L'an deux-mil vingt-trois, le quatre du mois de septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de monsieur RIEU Yves, maire.

Membres en exercice : 10

7 membres présents : Yvette DARNOUX, Marie-Paule FIOR, Christophe GEORGES, Samuel LAURIOL, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Benoît TAUPENAS.

Absente : Valérie LESENS

Absents excusés : Johan DI MICHELE, Christine SAGNAL

Pouvoirs : Christine SAGNAL a donné pouvoir à Yvette DARNOUX, Johan DI MICHELE a donné pouvoir à Yves RIEU

Secrétaire de séance : Christophe GEORGES

Convocation du 30/08/2023, affichée le 30/08/2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-021 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023 (à l'unanimité)

Le maire a expliqué qu'en 2010 et 2011, des dépenses relatives à la viabilisation des terrains du quartier « les Blaches » ont été comptabilisées au chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) à tort. Ce sont des factures réglées à des entreprises privées qui ne peuvent pas être assimilées à des subventions qui sont d'ordinaire versées dans le cadre d'un transfert de compétences. Leur montant s'élève à 190 496,78 euros. Le Centre de gestion comptable demande leur transfert au chapitre 21. En outre, 45 492,49 euros ont déjà été amortis donc il faut procéder à leur reprise.

Enfin, le maire a ajouté que des crédits pour un montant de 2 798,00 euros doivent être ouverts au compte 6817 (Dotations aux dépréciations des actifs circulants) du chapitre 68 car un titre relatif à une astreinte a été émis et le recouvrement de cette recette est incertaine.

Une décision modificative s'impose. Il a présenté le projet de la décision modificative.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PRADONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / N° du compte – Intitulé du compte	RECETTES		DÉPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
042 / 7811 – Reprises sur amortissements des immobilisations		45 492,49 €		
68 / 6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants				2 798,00 €
011 / 61521 – Entretien terrains			2 798,00 €	
023 / Virement à la section d'investissement				45 492,49 €
TOTAL		45 492,49 €	2 798,00 €	48 290,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / N° du compte – Intitulé du compte	RECETTES		DÉPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040 / 28041582 - Opérations d'ordre entre sections				45 492,49 €
204 / 2041582 – Subventions d'équipement versées		190 496,78 €		
21 / 2151 – Réseaux de voirie				190 496,78 €
021 / Virement de la section de fonctionnement		45 492,49 €		
TOTAL		235 989,27 €		235 989,27 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés a approuvé le projet de la décision modificative telle que présenté ci-dessus par le maire.

Approuvé le 10 novembre 2023,

Le Maire,
Yves Rieu

Le secrétaire de séance,
Christophe GEORGES



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christophe GEORGES', written in a cursive style.